

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 06988
Numéro SIREN : 338 228 414
Nom ou dénomination : MOET HENNESSY

Ce dépôt a été enregistré le 17/05/2022 sous le numéro de dépôt 48106

mazars

61, rue Henri Regnault
92400 COURBEVOIE

Moët Hennessy

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mazars

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire
et conseil de surveillance

Siège social : 61, rue Henri Regnault
92075 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

Moët Hennessy

Société par actions simplifiée

RCS : Paris 338 228 414

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société Moët Hennessy,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Moët Hennessy relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note 2.4 de l'annexe aux états financiers expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans cette note de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion du Président.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 14 avril 2022

Isabelle Sapet

Associée

Loic Wallaert

Associé

MOET HENNESSY SAS

COMPTES DE LA SOCIETE

31 DECEMBRE 2021

24-32 RUE JEAN GOUJON 75008 PARIS

338 228 414 RCS PARIS

MOET HENNESSY SAS

COMPTE DE RESULTAT 3

BILAN..... 4

NOTES ANNEXES AUX COMPTES.....7

FILIALES ET PARTICIPATIONS.....18

COMPTE DE RESULTAT - EXERCICE 2021

Produits / (Charges)	<i>(en k€)</i>	Notes	2021	2020
Produits financiers des filiales et participations			379 007	149 363
Titres en portefeuille :				
dépréciations et provisions			548	(574)
résultats de cession			-	(2)
Gestion des filiales et participations		4.1	379 555	148 787
Coût de la dette financière nette		4.2	(3)	23
Résultat de change		4.3	(49)	60
Autres produits et charges financiers		4.4	(131)	(108)
RESULTAT FINANCIER :			379 372	148 762
Prestations de services et autres revenus		5	564 602	464 360
Frais de personnel		6	(275 991)	(243 811)
Autres charges nettes de gestion		7	(313 752)	(245 283)
RESULTAT D'EXPLOITATION :			(25 141)	(24 734)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT :			354 231	124 028
RESULTAT EXCEPTIONNEL :			-	-
Impôt sur les sociétés		8	13 694	(20 049)
RESULTAT NET :			367 925	103 979

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021
ACTIF

	Notes	2021			2020
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
<i>(en k€)</i>					
Immobilisations incorporelles	9				
Logiciels		48 910	(39 295)	9 615	6 770
Autres immobilisations incorporelles		3	-	3	3
Immobilisations incorporelles en cours		1 110	-	1 110	956
Immobilisations corporelles	10				
Constructions		12 366	(9 647)	2 719	3 487
Autres immobilisations corporelles		87 975	(51 175)	36 800	31 205
Immobilisations corporelles en cours		7 224	-	7 224	12 565
Immobilisations financières					
Participations	11	2 963 602	(947)	2 962 655	2 605 342
Prêts et autres immobilisations financières		1 809	-	1 809	1 828
ACTIF IMMOBILISÉ :		3 122 999	(101 064)	3 021 935	2 662 156
Créances	12	830 135	-	830 135	914 727
Valeurs mobilières de placement		1	-	1	1
Disponibilités		58	-	58	42
ACTIF CIRCULANT :		830 194	-	830 194	914 770
Comptes de régularisation	13	10 009	-	10 009	14 287
TOTAL ACTIF :		3 963 202	(101 064)	3 862 138	3 591 213

MOET HENNESSY SAS

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

PASSIF

<i>(en k€)</i>	Notes	2021	2020
Capital social <i>(dont versé : 428 730)</i>		428 730	428 730
Primes d'émission, de fusion et d'apport		1 801 482	1 801 482
Réserves et écarts de réévaluation	15	75 550	75 550
Report à nouveau		653 554	927 470
Résultat de l'exercice		367 925	103 979
Provisions réglementées		-	-
CAPITAUX PROPRES :	14	3 327 241	3 337 211
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :	16	35 514	46 775
Emprunts obligataires		-	-
Autres dettes financières	17	717	546
Autres dettes	18	498 570	206 647
DETTES :		499 287	207 193
Comptes de régularisation		96	34
TOTAL PASSIF :		3 862 138	3 591 213

NOTES ANNEXES AUX COMPTES

1.	ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	7
2.	PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	7
3.	FAITS SIGNIFICATIFS ET EVENEMENTS POST- CLOTURE	10
4.	RESULTAT FINANCIER	10
5.	PRESTATIONS DE SERVICES ET AUTRES REVENUS	11
6.	FRAIS DE PERSONNEL	11
7.	AUTRES CHARGES NETTES DE GESTION	12
8.	IMPOT SUR LES SOCIETES	12
9.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13
10.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13
11.	PARTICIPATIONS	14
12.	CREANCES	14
13.	COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	14
14.	CAPITAL ET PRIMES	14
15.	RESERVES ET ECARTS DE REEVALUATION	15
16.	VARIATION DES DEPRECIATIONS ET DES PROVISIONS	15
17.	DETTE FINANCIERE BRUTE	16
18.	AUTRES DETTES	17
19.	AUTRES INFORMATIONS	17

NOTES ANNEXES AUX COMPTES

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1.1. Activité de la Société

MOËT HENNESSY SAS, société holding, regroupe dans son portefeuille les principales participations françaises "Vins & Spiritueux" du groupe LVMH MOËT HENNESSY - LOUIS VUITTON, hors vins d'exception. MOËT HENNESSY SAS fournit en outre des prestations administratives à des sociétés filiales ou apparentées du groupe LVMH MOËT HENNESSY - LOUIS VUITTON et engage des frais pour le compte de celles-ci.

1.2. Faits significatifs de l'exercice

En mai 2021, MOËT HENNESSY SAS a acquis 300 000 titres de la société ESCLANS ESTATE pour un montant de 327,4 millions d'euros. Le règlement de cette acquisition est réalisé en trois étapes, 62,4 millions d'euros payés en date de la réalisation de l'opération, 180 millions d'euros seront à régler en février 2022 et 85 millions d'euros en mars 2026. Le pourcentage de détention de ESCLANS ESTATE par MOËT HENNESSY SAS est de 100%.

En juin 2021, MOËT HENNESSY SAS a souscrit au capital de la société CHANDON INTERNATIONAL SAS pour un montant de 1 million d'euros. Le pourcentage de détention de CHANDON INTERNATIONAL SAS par MOËT HENNESSY SAS est de 100%.

En décembre 2021, MOËT HENNESSY SAS a souscrit à l'augmentation de capital de sa filiale KUANTOM pour un montant de 0,3 million d'euros. Le pourcentage de détention de KUANTOM par MOËT HENNESSY SAS est de 19,6 % après cette opération.

En décembre 2021, MOËT HENNESSY SAS a acquis 50% des titres de la JV DIONISO auprès de CAMPARI et CAMPARI INTERNATIONAL pour un montant de 28 millions d'euros.

L'exercice 2021 marque un retour à la croissance de l'activité, et à un contexte d'arrêté des comptes n'ayant pas nécessité de revue particulière des hypothèses et estimations habituelles, contrairement à l'exercice 2020 au cours duquel la pandémie de Covid-19 et les mesures prises par les différents gouvernements avaient fortement perturbé les activités des filiales de la Société.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Cadre général, changement de méthodes comptables

Le bilan et le compte de résultat de MOËT HENNESSY SAS sont établis conformément aux dispositions légales françaises, en particulier les règlements 2014-03 et 2015-05 de l'autorité des normes comptables (« ANC »), sous réserve de la présentation du compte de résultat, modifiée en 2013.

Le compte de résultat est présenté de manière à permettre une meilleure compréhension de la formation du résultat, notamment lié à l'activité patrimoniale de la société, comme décrit en Note 1.1.

Cette présentation du compte de résultat inclut trois soldes intermédiaires : le résultat financier, le résultat d'exploitation et le résultat exceptionnel ; résultat financier et résultat d'exploitation cumulés forment le résultat courant avant impôt.

MOET HENNESSY SAS

Le résultat financier comprend le résultat de gestion des filiales et participations, le résultat de gestion des autres titres, le coût de la dette financière qui est liée en substance à la détention de ces titres, ainsi que les autres éléments résultant de la gestion des titres ou de la dette, en particulier les résultats de change sur instruments de couverture. Le résultat de gestion des filiales et participations comprend tous les éléments de gestion du portefeuille : dividendes, variation des dépréciations de titres, variation des provisions pour risques et charges liées au portefeuille, résultats de cession de titres.

Le résultat d'exploitation inclut des frais de gestion ainsi que des frais de personnel, sous déduction des montants refacturés aux filiales et entreprises liées concernées, soit par facturation de prestations administratives, soit par refacturation des frais qui ont été pris en charge pour leur compte.

Les résultats financiers et d'exploitation incluent les éléments dont la nature relève de la gestion financière de la société, ou de l'exploitation administrative, quel que soit leur montant ou leur occurrence. Le résultat exceptionnel englobe ainsi les seules opérations qui, du fait de leur nature, ne peuvent être comprises dans les résultats financiers ou d'exploitation.

2.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition (*prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition*) ou à leur valeur d'apport.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire, sur la durée d'utilisation estimée de leurs composants (*1 à 3 ans*).

La base amortissable des immobilisations est constituée du coût d'acquisition, diminué le cas échéant de la valeur résiduelle estimée.

2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition (*prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition*) ou à leur valeur d'apport.

Elles sont amorties linéairement sur la durée estimée de leur utilisation ; les durées retenues sont les suivantes :

- | | |
|--|------------|
| - matériel informatique | 3 à 10 ans |
| - installations techniques, matériels et outillage | 3 à 12 ans |
| - autre immobilisations corporelles | 3 à 40 ans |

La base amortissable des immobilisations est constituée du coût d'acquisition, diminué le cas échéant de la valeur résiduelle estimée.

2.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières hors créances, prêts et dépôts, sont enregistrées à leur coût d'acquisition (*hors frais accessoires*) ou à leur valeur d'apport.

Lorsque leur valeur d'inventaire à la date de clôture est inférieure à la valeur comptabilisée, une dépréciation est enregistrée, du montant de cette différence.

S'agissant des participations, leur valeur d'inventaire est déterminée par référence à leur valeur d'utilité ou à leur valeur de cession. La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie prévisionnels ou sur les quotes-parts de

MOET HENNESSY SAS

situation nette de ces entités. La valeur de cession est calculée à partir de ratios ou cours boursiers d'entreprises similaires, à partir d'évaluations faites par des experts indépendants dans une perspective de cession, ou par référence à des transactions récentes.

Les variations du montant des dépréciations du portefeuille de titres de participation sont classées en gestion des filiales et participations.

Lorsque la valeur d'inventaire de la participation est négative, une provision pour dépréciation des créances rattachées éventuelles est enregistrée, à due concurrence, en complément de la dépréciation des titres, une provision pour risque au-delà.

2.5. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Lorsque leur valeur d'inventaire, basée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à cette dernière, une dépréciation est enregistrée du montant de la différence.

2.6. Produits financiers de participations

Les distributions des filiales et participations, sont enregistrées lorsque celles-ci sont considérées acquises aux actionnaires ou associés.

2.7. Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées au cours des devises à la date des transactions.

Les dettes et créances en devises sont réévaluées aux cours du 31 décembre, les gains et pertes non réalisés résultant de cette réévaluation étant portés en écart de conversion lorsque les dettes et créances ne sont pas couvertes. Les pertes de change non réalisées au 31 décembre font l'objet de provisions, excepté pour les pertes compensées par des gains potentiels dans une même devise.

Lorsque les dettes et créances sont couvertes, les gains et pertes non réalisés résultant de cette réévaluation sont compensés par les pertes et les gains non réalisés des opérations de couvertures associés.

Les écarts de change constatés en fin d'exercice sur des disponibilités en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

2.8. Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation, vis-à-vis d'un tiers, entraînant pour la société un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable.

2.9. Engagements hors bilan en matière de pension complémentaire de retraite et indemnités de départ en retraite

Le montant de ces engagements résulte d'évaluations actuarielles annuelles réalisées par un actuaire indépendant et déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces évaluations intègrent des hypothèses de progression des salaires, d'inflation, d'espérance de vie, de rotation des effectifs et, le cas échéant, de rentabilité des placements dédiés.

2.10. Impôts sur les sociétés : convention d'intégration fiscale

A compter du 1^{er} janvier 2019, MOËT HENNESSY SAS est société mère d'un groupe fiscal constitué de filiales françaises (*Art. 223 A et suivants du CGI*). La convention d'intégration ne modifie pas, le plus souvent, la charge d'impôt ou le droit au bénéfice des reports déficitaires des filiales concernées ; leur situation fiscale vis-à-vis de MOËT HENNESSY SAS reste en effet identique à celle qui résulterait d'une imposition séparée, tant que ces filiales sont membres du groupe fiscal. L'économie ou la charge complémentaire d'impôt, du montant de la différence entre la somme de l'impôt comptabilisé par chacune des sociétés intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat imposable d'ensemble, est enregistrée par MOËT HENNESSY SAS.

3. FAITS SIGNIFICATIFS ET EVENEMENTS POST- CLOTURE

La société MOËT HENNESSY SAS suit avec la plus grande attention l'évolution de la situation en Ukraine et dans la région. Les conséquences du conflit et des sanctions internationales imposées par l'Union européenne à la Russie et à certains de ses nationaux, ainsi que les contre-sanctions prises par la Russie ne peuvent être précisément évaluées à ce stade. Aucune incidence de ces événements n'a été enregistrée dans les comptes clos au 31 décembre 2021, notamment sur la valeur des titres.

4. RESULTAT FINANCIER

4.1. Gestion des filiales et participations

Le résultat provenant de la gestion des filiales et participations s'analyse de la façon suivante :

<i>(en k€)</i>	2021	2020
Dividendes perçus de sociétés françaises	379 580	150 584
Quote-part de résultat du GIE	(573)	(1 221)
Produits financiers de filiales et participations	379 007	149 363
Variation des dépréciations	548	(574)
Variation des provisions pour risques et charges	-	-
Dépréciations et provisions au titre des filiales et participations	548	(574)
Résultat de cession	-	(2)
Gestion des filiales et participations	379 555	148 787

Concernant la variation des dépréciations et provisions, voir également Note 16.

4.2. Coût de la dette financière nette

Le coût de la dette financière nette, y compris effet des instruments de couverture de taux, s'analyse de la façon suivante :

<i>(en k€)</i>	2021	2020
Coût de la dette financière nette hors Groupe	-	-
Charge d'intérêts intra-groupe	(3)	(7)
Produit d'intérêts intra-groupe	-	30
Coût de la dette financière nette intra-Groupe	(3)	23
Coût de la dette financière nette	(3)	23

4.3. Résultat de change

Le résultat de change est constitué des éléments suivants :

<i>(en k€)</i>	2021	2020
Différences positives de change	429	454
Différences négatives de change	(478)	(394)
Variation des provisions pour pertes de change latentes	-	-
Résultat de change	(49)	60

Sur la variation des provisions, voir également Note 16.

4.4. Autres produits et charges financiers

Le montant des autres produits et charges financiers s'analyse de la façon suivante :

<i>(en k€)</i>	2021	2020
Autres produits financiers	-	-
Autres charges financières	(131)	(108)
Variation des provisions	-	-
Autres produits et charges financiers	(131)	(108)

5. PRESTATIONS DE SERVICES ET AUTRES REVENUS

Les prestations de services sont constituées de facturations de prestations administratives à des sociétés filiales ou apparentées et de refacturations de frais supportés pour le compte de celles-ci. En particulier, lors de la prise de participation de DIAGEO dans MOËT HENNESSY en 1994, a été établie une convention entre DIAGEO et LVMH ayant pour objet la répartition des frais communs de holding entre MOËT HENNESSY SAS et les autres holdings du groupe LVMH. En application de cette convention, la quote-part des frais communs revenant aux autres holdings a donné lieu à facturation par MOËT HENNESSY d'un montant de 215 millions d'euros.

6. FRAIS DE PERSONNEL

Les frais de personnel incluent les rémunérations brutes et charges patronales, les avantages post-emploi, les autres avantages à long terme et le coût des plans d'options et assimilés.

6.1. Rémunérations brutes

Compte tenu de la nature de l'activité de la société, telle que décrite en Note 1.1 – Activité de la Société, une part importante de ces rémunérations est refacturée aux sociétés du Groupe dans le cadre de prestations administratives.

La rémunération allouée aux mandataires sociaux n'est pas communiquée, dans la mesure où cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2. Engagements en matière d'avantages post-emploi : pensions complémentaires de retraite et indemnités de départ en retraite

Au 31 décembre 2021, l'engagement non comptabilisé, net des actifs financiers venant en couverture, déterminé selon les mêmes principes que ceux utilisés pour les comptes consolidés du groupe LVMH, est de 78,6 millions d'euros.

Le taux d'actualisation retenu dans l'estimation de cet engagement est de 0,7 %.

Les versements effectués en couverture de cet engagement, soit 16 millions d'euros en 2021 (15 millions d'euros en 2020), sont comptabilisés dans la rubrique Frais de personnel.

6.3. Effectif moyen

L'effectif moyen de la société pour 2021 et 2020, se répartit de la manière suivante :

	2021	2020
Cadres	763	754
Agents de maîtrise	46	49
Employés	5	5
Total	814	808

7. AUTRES CHARGES NETTES DE GESTION

Les charges de gestion sont constituées notamment de maintenance, loyers, honoraires, et frais de déplacements et de communication.

Compte tenu de la nature de l'activité de la Société telle que décrite en Note 1.1 – Activité de la Société, une part importante de ces charges de gestion est refacturée aux sociétés du Groupe LVMH MOËT HENNESSY - LOUIS VUITTON.

Le montant des impôts, taxes et versements assimilés comptabilisé dans les autres charges de gestion s'élève à 10 millions d'euros sur l'exercice 2021 (11 millions d'euros en 2020).

8. IMPOT SUR LES SOCIETES

8.1. Ventilation de l'impôt

L'impôt sur les sociétés se ventile de la façon suivante :

(en k€)	Résultat avant impôt	(Charge) / Produit d'impôt	Résultat net
Résultat courant	354 231	5 033	359 264
Résultat exceptionnel	-	-	-
	354 231	5 033	359 264
Provisions pour risques généraux	-	5 990	5 990
Incidence de l'intégration fiscale	-	2 671	2 671
	354 231	13 694	367 925

MOËT HENNESSY SAS

8.2. Déficits liés à l'intégration fiscale

Au 31 décembre 2021, le montant des déficits fiscaux restituables par MOËT HENNESSY à ses filiales s'élève à 10 millions d'euros.

8.3. Imposition différée

Le solde d'impôts différés provenant de différences temporaires d'imposition s'élève au 31 décembre 2021 à un montant net débiteur de 4 millions d'euros, dont 3 millions d'euros au titre de différences temporaires devant se dénouer en 2022.

9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en k€)	Valeur nette des immobilisations au 31 décembre 2020	Investissements	Valeur nette des actifs cédés et mis au rebut	Dotations aux amortissements	Variations des provisions pour dépréciations	Reclassements nets	Valeur nette des immobilisations au 31 décembre 2021
Logiciels	6 770	6 884	-	(4 921)	-	882	9 615
Autres immobilisations incorporelles	3	-	-	-	-	-	3
Immobilisations incorporelles en-cours	956	1 036	-	-	-	(882)	1 110
Total	7 729	7 920	-	(4 921)	-	-	10 728

Au 31 décembre 2021, les principales immobilisations incorporelles sont des logiciels acquis ou développés.

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en k€)	Valeur nette des immobilisations au 31 décembre 2020	Investissements	Valeur nette des actifs cédés et mis au rebut	Dotations aux amortissements	Variations des provisions pour dépréciations	Reclassements nets	Valeur nette des immobilisations au 31 décembre 2021
Constructions	3 487	-	-	(768)	-	-	2 719
Autres immobilisations corporelles	31 205	5 720	-	(6 527)	-	6 402	36 800
Immobilisations corporelles en cours	12 565	3 854	(2 793)	-	-	(6 402)	7 224
Total	47 257	9 574	(2 793)	(7 295)	-	-	46 743

Au 31 décembre 2021, les autres immobilisations corporelles correspondent à des aménagements et matériel de bureau.

11. PARTICIPATIONS

<i>(en k€)</i>	2021	2020
Valeur brute du portefeuille de participations	2 963 602	2 606 837
Dépréciation	(947)	(1 495)
Valeur nette du portefeuille de participations	2 962 655	2 605 342

Le portefeuille de participations est détaillé dans le tableau des filiales et participations.

Les méthodes de dépréciation des titres de participation sont décrites en Note 2.4.

L'évolution de la dépréciation du portefeuille est analysée en Note 16 - Variation des dépréciations et des provisions.

12. CREANCES

Le solde des créances s'analyse ainsi :

<i>(en k€)</i>	2021			2020
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Créances sur des entreprises liées	814 924	-	814 924	895 635
<i>dont : compte courant financier</i>	<i>500 454</i>	<i>-</i>	<i>500 454</i>	<i>651 014</i>
<i>dont : clients groupe</i>	<i>300 777</i>	<i>-</i>	<i>300 777</i>	<i>237 975</i>
<i>dont : compte courant d'intégration fiscale</i>	<i>13 693</i>	<i>-</i>	<i>13 693</i>	<i>6 646</i>
Créances sur l'Etat	7 617	-	7 617	10 470
Autres créances	7 594	-	7 594	8 622
Total	830 135	-	830 135	914 727

L'échéance de l'ensemble des créances est inférieure à un an.

Le compte courant financier est classé à moins d'un an en raison de son exigibilité au jour le jour ; il s'inscrit toutefois dans le cadre d'une convention de gestion de trésorerie d'une durée indéterminée auprès de la société assurant la gestion centralisée de trésorerie du groupe LVMH.

13. COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

Les comptes de régularisation actif concernent essentiellement les charges constatées d'avance portant sur les Autres charges nettes de gestion.

14. CAPITAL ET PRIMES

14.1. Capital

Le capital social, entièrement libéré, est constitué de 61 247 148 actions au nominal de 7 euros. Toutes les actions constituant le capital social bénéficient des mêmes droits.

14.2. Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en k€)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Autres réserves et prov. réglementées	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Au 31/12/2020 avant affectation du résultat	61 247 148	428 730	1 801 482	75 550	927 470	103 979	3 337 211
Affectation du résultat 2020	-	-	-	-	103 979	(103 979)	-
Dividendes 2020	-	-	-	-	(377 895)	-	(377 895)
Au 31/12/2020 après affectation du résultat	61 247 148	428 730	1 801 482	75 550	653 554	-	2 959 316
Résultat de l'exercice 2021	-	-	-	-	-	367 925	367 925
Au 31/12/2021 avant affectation du résultat	61 247 148	428 730	1 801 482	75 550	653 554	367 925	3 327 241

A la suite de l'assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le 25 janvier 2021, un dividende exceptionnel de 177,6 m€ a été distribué en janvier 2021.

Conformément aux statuts et à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2021, le résultat de l'exercice 2020 a été affecté au report à nouveau et 200,3 millions d'euros ont été versés aux actionnaires.

15. RESERVES ET ECARTS DE REEVALUATION

Les réserves s'analysent de la façon suivante :

(en k€)	2021	2020
Réserve légale	42 873	42 873
Réserves réglementées	32 677	32 677
Autres réserves	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Total	75 550	75 550

Les réserves réglementées comprennent la réserve constituée lors de la conversion du capital en euros.

16. VARIATION DES DEPRECIATIONS ET DES PROVISIONS

La variation des dépréciations d'actifs et des provisions s'analyse de la façon suivante :

(en k€)	31 décembre 2020	Dotations	Utilisations	Reprises	31 décembre 2021
Titres de participation	1 495	241	-	(789)	947
Dépréciations d'actifs	1 495	241	-	(789)	947
Autres risques et charges	17 376	14 911	(17 556)	(2 610)	12 121
Risques généraux	29 273	16 837	-	(22 827)	23 283
Pertes de change latentes	126	110	(126)	-	110
Provisions pour risque et charges	46 775	31 858	(17 682)	(25 437)	35 514
Total	48 270	32 099	(17 682)	(26 226)	36 461
Dont : Résultat financier		241	-	(789)	
Résultat d'exploitation		15 021	(17 682)	(2 610)	
<i>dont frais de personnel</i>		12 611	(15 073)	(1 998)	
Autres		16 837	-	(22 827)	
		32 099	(17 682)	(26 226)	

MOET HENNESSY SAS

Les provisions pour autres risques incluent des provisions pour rémunérations différées ; elles correspondent en outre à l'estimation des effets patrimoniaux des risques, litiges, situations contentieuses réalisées ou probables, liées aux activités de la société ou de ses filiales.

Les provisions pour risques généraux correspondent à l'estimation des effets patrimoniaux des risques, litiges, situations contentieuses réalisés ou probables, qui résultent des activités de la Société ou de ses filiales ; ces activités sont en effet exercées à un niveau international, dans le contexte d'un cadre réglementaire souvent imprécis, évoluant selon les pays et dans le temps, et s'appliquant à des domaines aussi variés que la composition des produits ou le calcul de l'impôt.

En particulier, la Société peut faire l'objet de contrôles fiscaux et, le cas échéant, de demandes de rectifications de la part des administrations fiscales. Ces demandes de rectifications, ainsi que les positions fiscales incertaines identifiées non encore notifiées, font l'objet de provisions appropriées dont le montant est revu régulièrement conformément aux critères du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables. L'évolution des provisions reflète notamment la résolution de certaines discussions avec des administrations fiscales, douanières ou autres, tant en France qu'à l'étranger.

Voir également Notes 4, 8 et 11.

17. DETTE FINANCIERE BRUTE

La dette financière brute s'analyse de la façon suivante :

(en k€)	2021	2020
Emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	1
Dette financière intra-groupe	717	545
Autres dettes	-	-
Autres dettes financières	717	546
Dette financière brute	717	546

17.1. Analyse de la dette financière brute par échéance

La répartition de la dette financière brute par nature et selon son échéance, ainsi que les charges à payer rattachées, est présentée dans le tableau ci-après :

(en k€)	Total	Montant			Dont charges à payer	Dont entreprises liées
		à 1 an au plus	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans		
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Dette financière intra-groupe	717	-	-	717	-	717
Autres dettes	-	-	-	-	-	-
Autres dettes financières	717	-	-	717	-	717
Dette financière brute	717	-	-	717	-	717

17.2. Dette financière intra-groupe

La dette financière intra-Groupe correspond essentiellement à un dépôt et cautionnement reçu pour 717 milliers d'euros.

18. AUTRES DETTES

La répartition des autres dettes par nature et selon leur échéance, ainsi que les charges à payer rattachées, sont présentées dans le tableau ci-après :

(en k€)	Total	Montant			Dont charges à payer	Dont entreprises liées
		à 1 an au plus	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	89 123	89 123	-	-	87 221	35 836
Dettes fiscales et sociales	143 571	143 571	-	-	76 217	-
Autres dettes	265 876	180 876	85 000	-	493	493
Autres dettes	498 570	413 570	85 000	-	163 931	36 329

19. AUTRES INFORMATIONS

19.1. Autres engagements

(en k€)	2021
Donnés : Cautions accordées à des filiales directes et indirectes	6 004

19.2. Relations avec les parties liées

Au cours de l'exercice, il n'a été conclu aucune nouvelle convention avec les parties liées au sens de l'article R.123-198 du Code de commerce, d'un montant significatif et à des conditions qui n'auraient pas été des conditions normales de marché.

Voir également Note 5 – Prestations de services et autres revenus.

19.3. Identité de la société consolidante

Les comptes de la société MOËT HENNESSY SAS sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de :

LVMH MOËT HENNESSY-LOUIS VUITTON SE
 au capital de 151 427 202 euros
 22 avenue Montaigne – 75008 PARIS
 775 670 417 RCS Paris

La société MOËT HENNESSY SAS est exemptée, en tant que mère de sous-groupe, conformément aux articles L 233-17 et R 233-15 du Code de Commerce, d'établir des comptes consolidés.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

<i>(en milliers d'unités monétaires)</i>	Siège social	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital (a)	Quote-part du capital détenu en pourcentage	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Cautions et avals accordés	Chiffres d'affaires hors taxes	Bénéfice net ou perte (-) du dernier exercice	Dividendes encaissés en 2021 (b)
						Brute	Nette					
Filiales françaises (> 50%)												
MHCS SA	Epernay	EUR	433 194	3 108 470	99,99	1 045 200	1 045 200	-	-	2 219 174	375 323	38 987
Moët Hennessy Investissements SA	Paris	EUR	460 040	(8 728)	99,99	460 039	460 039	-	-	-	(18)	-
Jas Hennessy & Co SA	Cognac	EUR	16 588	3 350 396	99,02	453 987	453 987	-	-	1 873 608	686 066	340 593
Esclans Estate SAS	La Motte	EUR	2 400	14 251	100,00	327 420	327 420	-	-	6	3 105	-
Cie Française de Champagne et du Luxe SA	Epernay	EUR	2 700	104 227	99,99	245 054	245 054	-	-	-	2 220	-
Chamfipar SA	Epernay	EUR	4 500	117 025	99,99	228 863	228 863	-	-	-	2 150	-
Château d'Esclans SAS	La Motte	EUR	16 005	14 461	55,00	137 280	137 280	-	-	6 354	3 923	-
Château du Galoupet SAS	La Londe-les-Maures	EUR	20 000	(19 650)	100,00	21 903	21 903	-	-	533	(4 055)	-
Rum Enterprise SAS	Paris	EUR	5 000	(7 765)	100,00	5 000	5 000	-	-	2 568	(4 069)	-
Participations françaises (> 10% et ≤ 50%)												
GIE LVMH Services		EUR	44 275	(461)	15,00	6 641	6 641	-	-	1 900	(2 736)	-
Participations étrangères (> 10% et ≤ 50%)												
JV Dioniso		EUR	1 000	53 870	50,00	28 019	28 019	-	-	34 976	(1 170)	-
Autres filiales et participations												
Filiales												
	Filiales françaises					1 000	1 000	-	-			-
	Filiales étrangères					5	5	-	-			-
Participations												
	Participations françaises					1 270	323	-	-			-
	Participations étrangères					1 921	1 921	-	1 589			-
						2 963 602	2 962 655	-	1 589			379 580

(a) Avant affectation du résultat de l'exercice.

(b) Hors quote-part de résultats de GIE.

MOËT HENNESSY

Société par actions simplifiée au capital de 428.730.036 Euros
Siège social : 24-32 rue Jean Goujon – 75008 Paris
338 228 414 RCS Paris

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 AVRIL 2022

Le vendredi 22 Avril 2022, à 10 heures,

les Associés de la SAS **MOET HENNESSY** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, sur convocation du Président.

Conformément aux dispositions de l'article 17.4 des statuts, la réunion se tient par visioconférence.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe SCHAUS en sa qualité de Président de la Société.

Madame Isabelle EBERHARDT est désignée comme Secrétaire de séance.

(...)

Le Bureau constate que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des actions formant le capital social et ayant droit de vote.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise par les dispositions de l'article 17 (3) des statuts sur la question à l'ordre du jour.

(...)

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, qui s'élève à 367 925 486,60 euros, comme suit :

Résultat bénéficiaire de l'exercice	367 925 486,60 euros
Report à nouveau créateur au 31.12.2021	653 553 964,14 euros
Soit un résultat distribuable de	<u>1 021 479 450,74 euros</u>
- Distribution à titre de dividendes	421 380 378,24 euros
- Affectation au Report à Nouveau	600 099 072,50 euros
Total	<u>1 021 479 450,74 euros</u>

Compte tenu de cette affectation le dividende brut ressort à 6,88 euros par action, avant effet de la réglementation fiscale applicable au bénéficiaire. Ce dividende sera mis en paiement au plus tard le 29 avril 2022.

Conformément aux dispositions légales et ainsi que le rapport de gestion le mentionne, l'Assemblée prend acte de ce que les dividendes versés au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions composant le capital social	Dividende brut versé (*) (en euros)
2018	61.247.148	5,91
2019	61.247.148	5,80
2020	61.247.148	3,27

(*) Avant effets de la réglementation fiscale applicable aux bénéficiaires

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée à l'unanimité**.

(...)

Pour extrait certifié conforme

